



COMMUNES ASSOCIEES

D'OUTARVILLE

LOIRET

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 NOVEMBRE 2019

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 30 Octobre 2019 s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie d'Outarville, **le Mercredi 6 novembre 2019** à 20 heures trente, sous la présidence de Monsieur Michel CHAMBRIN, Maire.

Étaient présents : Michel CHAMBRIN, Sylvain NAUDET, André VILLARD, Roselyne LACOMBE, Chantal IMBAULT, Yves GAÏTANAROS, Daniel CHAIN, Philippe FOUCHER.

Excusés : Auguste DA SILVA, Isabel MARQUES, Gwendoline DAVID, Michel TEIXEIRA, Pierre COISONN, Anne-Marie LIDDELL, Pauline LELUC.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents en début de séance : 8
Nombre de conseillers arrivés en cours de séance : 0
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de votants : 8

Le Conseil Municipal a nommé Roselyne LACOMBE comme secrétaire de séance.

La séance est déclarée ouverte.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à émettre des remarques sur le compte rendu de la séance du 30 septembre dernier afin de pouvoir par la suite procéder à son approbation.

Le compte rendu de la séance 30 septembre 2019 est adopté à la majorité.

Les membres du Conseil ont examiné les points suivants, à l'ordre du jour.

I - **DELIBERATIONS :**

Finances

1-Sollicitation du Fonds Départemental d'Aide aux Communes à Faible Population – Dossier électrification de l'église de Faronville.

Faronville :

Électrification de l'église

Le plan de financement est estimé comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux			
- Terrassement	950.00€	Département	873.00€ (40%)
Electricité	1 233.14€	Autofinancement	1 310.14€
TOTAL	2 183.14€	TOTAL	2 183.14€

Délibération 54-2019 (à la majorité).

2- Sollicitation du Fonds Départemental d'Aide aux Communes à Faible Population – Dossier acquisition du surpresseur pour le château d'eau d'Acquebouille.

Acquebouille

Acquisition de trois surpresseurs

Le plan de financement est estimé comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES	
Acquisition de 3 hydrovars	3 764.00€	Département	1 506.00€ (40%)
		Autofinancement	2 258.00€
TOTAL	3 764.00€	TOTAL	3 764.00€

Délibération 55 -2019 (à la majorité).

3- Sollicitation du Fonds Départemental d'Aide aux Communes à Faible Population – Dossier réaménagement de l'accès extérieur du bâtiment communal d'Acquebouille.

Acquebouille

Réaménagement accès extérieur bâtiment communal

Le plan de financement est estimé comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	1 375.00€	Département	550.00€ (40%)
		Autofinancement	825.00€
TOTAL	1 375.00€	TOTAL	1 375.00€

Délibération 56 -2019 (à la majorité).

4- Sollicitation du Fonds Départemental d'Aide aux Communes à Faible Population – Dossier acquisition de panneaux de signalisation routière à Saint Pérvy Epreux.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'acquérir divers panneaux de signalisation routière pour la commune de Saint Pérvy Epreux. La commission des travaux s'est réunie à ce sujet le 18/09/2019.

Le plan de financement est estimé comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	815.74€	Département	326.00€ (40%)
		Autofinancement	489.74€
TOTAL	815.74€	TOTAL	815.74€

Délibération 57-2019 (à la majorité).

5- Sollicitation du Fonds Départemental d'Aide aux Communes à Faible Population – Dossier travaux de réparation de première urgence avant restauration du vitrail de l'église de Saint Péavy Epreux.

Saint Péavy Epreux

Travaux sur vitrail de l'église

Le plan de financement est estimé comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux Vitrail	736.92€	Département	838.00€ (40%)
Travaux d'étanchéité	1 357.20	Autofinancement	1 256.12€
TOTAL	2 094.12€	TOTAL	2 094.12€

Délibération 58-2019 (à la majorité).

06- Sollicitation de la subvention du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement Communal dans le cadre d'appel à projet d'investissement d'intérêt communal. Dossier restructuration de la bibliothèque communale.

En séance de conseil municipal du 04 juillet dernier, fut évoqué le projet de délocaliser la bibliothèque municipale située actuellement à l'étage d'un bâtiment communal et donc inaccessible aux personnes à mobilité réduite. Monsieur le Maire avait alors indiqué son entretien avec le directeur de la Médiathèque Départementale du Loiret. La politique menée par le Département est de redynamiser la lecture publique sur le territoire avec l'appui des services de la Médiathèque. Le futur lieu d'accueil retenu de la bibliothèque serait le bâtiment de l'ancien presbytère aujourd'hui pouvant offrir un lieu adapté, accueillant et convivial à la population. Dans l'immédiat, il convient d'effectuer des travaux intérieurs de restructuration des locaux. Un crédit budgétaire sera prévu en 2020 afin d'étoffer le fonds documentaire.

D'autre part, en séance de conseil municipal du 29 mai 2019, il a été retenu le dépôt d'un projet dans le cadre des contrats de ruralité « volet 3 attractivité du territoire » comprenant l'achat d'un pupitre touristique présentant l'historique de l'église d'Outarville. Ce projet n'a pas été retenu aux contrats de ruralité.

Considérant que les projets de restructuration de la bibliothèque municipale et l'acquisition du pupitre touristique répondent tous deux à rendre attractif le territoire d'Outarville en valorisant le centre bourg,

Considérant que la bibliothèque municipale et l'installation du pupitre seront situées en plein cœur de bourg d'Outarville,

Considérant que ces deux projets relient culture et patrimoine, favorise la cohésion sociale et la citoyenneté,

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement Communal au titre de 2020.

Projet : Attractivité du centre bourg d'Outarville –

Délocalisation de la bibliothèque municipale – Aménagement d'un pupitre touristique

Le plan de financement est estimé comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES	
<u>Bibliothèque</u>			
Travaux restructuration intérieur	1 500.00€	Département	7 320.00€ (80%)
Acquisition de signalétique	1 000.00€	Autofinancement	1 830.00€
Acquisition de mobilier	3 500.00€		
Acquisition d'un fond de livres jeunesse	1 000.00€		
<u>Pupitre touristique</u>	2 150.00€		
TOTAL	9 150.00€	TOTAL	9 150.00€

Délibération 59-2019 (à la majorité)

07-Décision modificative du Budget Service des Eaux –Admission en non-valeur et créances éteintes.

Il est proposé au Conseil Municipal :

d'ADMETTRE en créances éteintes la somme de 1 686.31 €, un mandat sera émis à l'article 6542.

d'ADMETTRE en non-valeur la somme de 2 639.53 €, un mandat sera émis à l'article 6541.

Les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées à 7 voix pour et 1 contre.

Délibération 60-2019 (7 pour et 1 contre)

8- Décision modificative du Budget Assainissement –Admission en non-valeur et créances éteintes.

Il est proposé au Conseil Municipal :

d'ADMETTRE en créances éteintes la somme de 2 004.77 €, un mandat sera émis à l'article 6542.

d'ADMETTRE en non-valeur la somme de 1 791.32 €, un mandat sera émis à l'article 6541.

Les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées à 7 pour et 1 contre.

Délibération 61-2019 (7 pour et 1 contre)

9- Prise en charge des dépenses d'investissement 2020 dans la limite du quart des crédits ouverts en 2019 pour les budgets commune-service des eaux-service assainissement.

Monsieur le Maire explique que préalablement au vote du budget primitif 2020, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2019.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du premier trimestre 2020 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut en vertu de l'article

L 1612 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2019.

Délibération 62-2019 (à la majorité).

Personnel

10 Adhésion au contrat du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret- Protection sociale complémentaire : risque santé et risque prévoyance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération N° 52-2018 du 12 septembre 2018, le conseil municipal a donné mandat au Centre de Gestion du Loiret pour le lancement de la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation au titre du risque santé et du risque prévoyance que le Centre de Gestion du Loiret a engagé conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, pour la période 2020 – 2025.

Monsieur le Maire expose :

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6,

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

VU la Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services,

Vu la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 12 septembre 2018 décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la FPT du LOIRET

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du LOIRET en date du 25 juin 2019 autorisant la signature de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire;

VU l'avis du CTP en date du 7 octobre 2019

VU l'exposé du Maire ;

Le Conseil Municipal

après en avoir délibéré à la majorité,

DECIDE d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour :

le risque santé c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité :

1. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le Centre de Gestion de la FPT du LOIRET.

2. Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé à **5€** par agent.

le risque prévoyance c'est-à-dire les risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès,

1. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le Centre de Gestion de la FPT du LOIRET. La collectivité opte pour :

La prise en compte du **régime indemnitaire** : OUI - NON

Niveau 1 : Maintien de salaire	X
Niveau 1+2 : Maintien de salaire + Invalidité	
Niveau 1+2+3 : Maintien de salaire + Invalidité + retraite	

2. Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé à **10€** fixe par agent.

Prend acte que l'adhésion aux conventions de participation donne lieu à une contribution aux frais de gestion du Centre de Gestion du Loiret pour un montant annuel.

autorise à la majorité le Maire à signer tout acte permettant l'adhésion à la convention de mutualisation avec le Centre de Gestion de la FPT du LOIRET pour la santé et prévoyance.

Délibération 63-2019 (à la majorité)

Administration

11- Concours communal des illuminations et décorations de Noël : Approbation du règlement et des prix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

Approuve l'organisation de ce concours pour l'année 2019,

Modifie le règlement correspondant qui définit les modalités du concours,

dit que :

L'attribution des prix:

1er prix d'une valeur de 30€ à prendre auprès du « Café du Nord » à Outarville.

2ème prix d'une valeur de 15€ à prendre auprès de « La Petite Epicerie » à Outarville.

Prix suivants d'une valeur de 10€ à prendre au choix des gagnants chez les commerçants suivants :

- Boulangerie Drieu ; Pharmacie Messeant ; Création Coiffure, Geo's pizza, Cadillac Truck Burger.

(sous réserve de l'accord des commerçants précités)

Le concours comporte deux catégories :

1er : Habitations (individuelles ou collectives) décorées avec des éléments majoritairement naturels visibles de la rue, décorées d'illuminations à économie d'énergie (type led) visibles de la rue.

2ème : commerces (décorations visibles de la rue).

Dit que ces prix seront mandatés à l'article 6232.

Etant précisé que la date limite d'inscription est fixée au 20 décembre 2019.

Délibération 64-2019 (à la majorité)

II – Décisions

Décision 2019-23:

Monsieur le maire fait part de sa décision du 07/10/2019 prise en vertu des délégations données par le conseil municipal en date du 14/04/2014 de signer la proposition tarifaire de la SICAP d'un montant de 3 255.12 € HT soit 3 906.14 € TTC correspondante à l'extension du réseau basse tension pour raccordement de la parcelle cadastrée 295A256 au 9 grande rue - Epreux commune de Saint Péravy Epreux. La dépense sera imputée en section d'investissement chapitre 21 du budget principal.

Décision 2019-24:

Monsieur le maire fait part de sa décision du 14/10/2019 prise en vertu des délégations données par le conseil municipal en date du 14/04/2014 de signer la convention de mise à disposition du local communal situé 13 rue de Lambreville à Outarville consentie et acceptée pour un montant de 500€/mensuel hors charges à compter du 1^{er} novembre 2019, pour une durée de 1 an, soit jusqu'au 1^{er} novembre 2020. A échéance, la présente convention pourra être renouvelée pour la même durée, par tacite reconduction.

Décision 2019-25:

Monsieur le maire fait part de sa décision du 16/10/2019 prise en vertu des délégations données par le conseil municipal en date du 14/04/2014 de signer la proposition tarifaire de Suez Eau France d'un montant de 1 510.00 € HT – 1 812.00 € TTC correspondante à l'achat d'une pompe à javel plus performante pour le château d'eau de Melleray.

III- Affaires diverses

Rapport du SPANC 2018

Après présentation de ce rapport,

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'activité 2018 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

*Inauguration du carrefour giratoire Outarville et Léouville le mercredi 27 novembre à 10h30 à Charmont en Beauce.

*Cérémonie de remise du chèque du Club des mécènes du Loiret en complément de la convention de souscription publique ouverte auprès de la Fondation du Patrimoine pour la restauration du clocher d'Allainville en Beauce le vendredi 22 novembre 2019 à 11h00 à l'église Saint Pierre.

*Cérémonie du 11 novembre :

Rappel des horaires :

Outarville : 11h00

Teillay le Gaudin : 10h10

Allainville en Beauce : 10h30

Saint Péravy Epreux : 10h30

Faronville : 10h00

Projet éolien Bazoches les Gallerandes

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du futur projet Parc éolien de Boin , lieu dit « la Brière » à Bazoches les Gallerandes, un avis d'enquête publique complémentaire est lancé du 12 au 27 novembre inclus.

Point Eclairage Public : Les lampes à vapeur de mercure défaillantes seront remplacées par du led lors d'un prochain programme pluriannuel de travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Fait à Outarville, le 06 novembre 2019

Le Maire

Michel CHAMBRIN